



Ministère de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Ministère de l'économie, des finances et
de l'industrie

Commissariat général à l'investissement

Paris, le mardi 11 janvier 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Investissements d'avenir : Lancement des deux appels à manifestations d'intérêt « solaire » et « photovoltaïque »

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Valérie PÉCRESSE, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Eric BESSON, Ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique et René RICOL, Commissaire général à l'investissement, annoncent, en lien avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le lancement des deux appels à manifestations d'intérêt « solaire » et « photovoltaïque ».

Ces appels à manifestations d'intérêt sont destinés à faire émerger des projets permettant de réduire les coûts, améliorer le rendement et diminuer l'impact environnemental des systèmes énergétiques basés sur la ressource solaire. Ils aideront les industriels français à renforcer leur compétitivité sur le marché national comme international et à développer des filières technologiques françaises innovantes, qui contribueront à atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement¹.

Les technologies solaires s'imposent comme une des solutions pour réduire d'ici 2020 la dépendance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. Elles sont porteuses d'importants enjeux économiques, notamment à l'export. Elles participeront à l'essor de marchés stratégiques majeurs comme le stockage de l'énergie, les réseaux « intelligents » et les bâtiments à énergie positive.

Pour favoriser l'émergence d'une filière industrielle d'excellence, l'action du Gouvernement se concentre à la fois sur :

- l'ajustement du dispositif de soutien à la demande afin d'enrayer la spéculation sur les projets photovoltaïques. Il s'agit d'assainir l'économie de cette filière et d'établir un cadre lisible et stable sur la durée.

¹ Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 %, atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans l'énergie finale consommée, et réduire la consommation énergétique de 20 % d'ici à 2020.

- le soutien à la recherche, au développement et à l'industrialisation de solutions innovantes pour consolider les positions des acteurs français en développant des avantages concurrentiels en matière de performance énergétique et environnementale.

L'AMI « solaire » permet de développer et expérimenter en conditions réelles des techniques innovantes de production d'énergie à partir du soleil (solaire thermodynamique, thermique et photovoltaïque à concentration).

Il vise notamment à améliorer leur efficacité énergétique par la mise en place de dispositifs performants de suivi du soleil ou de stockage de chaleur.

L'AMI « photovoltaïque » intervient dans un contexte de développement très rapide de la filière avec un déséquilibre entre l'amont et l'aval et d'une intensification de la concurrence internationale. Il vise à réduire les coûts de fabrication, accroître les performances des produits, et expérimenter des modèles économiques afin d'optimiser la rentabilité de la filière. L'objectif est notamment de diviser par deux le coût du kWh produit en innovant sur toute la chaîne de valeur et favoriser une offre de panneaux « intégrés au bâti ».

Ces deux AMI contribueront à soutenir les technologies françaises pour le marché local et à l'export, et à développer une filière industrielle d'excellence dans le solaire et le photovoltaïque.

Le montant définitif consacré à chacun de ces appels à manifestations d'intérêt sera décidé en fonction de l'excellence des projets présentés.

Au total, l'effort public consacré à la recherche et au développement sera multiplié par deux avec ces AMI.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 2 mai 2011.

Télécharger les appels à manifestations d'intérêt :
investissement-avenir.gouvernement.fr et www.ademe.fr

Volet développement durable des investissements d'avenir.

Ce volet s'élève à un montant d'environ 10 Mds €, soit près de 30 % des investissements d'avenir.

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche ou de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : automobiles, trains, navires,
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Rappel des objectifs des deux appels à manifestations d'intérêt

1) Appel à manifestations d'intérêt « Solaire »

Cet appel à manifestations d'intérêt est structuré autour de 3 thématiques : le solaire thermodynamique, le solaire thermique et le solaire photovoltaïque à concentration.

Les projets retenus permettront de :

- développer et expérimenter en conditions réelles des composants technologiques à haut rendement (réflecteurs, lentilles, systèmes de suivi du soleil, capteurs, composants de stockage intermédiaire de chaleur, machines de conversion chaleur/électricité...),
- réduire les coûts de production des systèmes pour les rendre plus compétitifs et attractifs,
- permettre la mise en commun des systèmes solaires à l'échelle de plusieurs logements ou activités industrielles ou tertiaires,
- expérimenter de nouveaux modèles économiques notamment à l'export.

2) Appel à manifestations d'intérêt « Photovoltaïque »

Les projets retenus permettront de :

- réduire les coûts de fabrication des systèmes photovoltaïques,
- développer de nouveaux composants et procédés techniques à haut rendement et particulièrement intégrés au bâti,
- accroître les performances énergétiques et environnementales des systèmes photovoltaïques sur tout leur cycle de vie,
- expérimenter de nouveaux modèles économiques permettant de valoriser l'énergie produite indépendamment du tarif de rachat.



Contacts presse :

<i>Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet</i>	01 40 81 72 36
<i>Cabinet de Valérie Péresse</i>	01 55 55 84 32
<i>Cabinet d'Eric Besson</i>	01 53 18 44 91
<i>Cabinet de René Ricol</i>	01 42 75 64 43
<i>Ademe</i>	01 40 41 55 01
